Soisy
SOUS-MONTMORENCY

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 12 juin 2025	**Délibération n° 2025-06-12/13** *Politique de la ville*

Le 12 juin 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice **: 33** Date de convocation : **06/06/2025**

ETAIENT PRESENTS (27) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawezyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Fayol Da Cunha, M. Zontone, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Corceiro, Bekare, Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (06) :

M. Desrivières à M. Naudet, Mme Brasset à Mme Roy, M. Zakaria à M. About, M. Poisson à M. le Maire, M. Heubert à M. Studzinska, M. Amedeo à M. Bekare

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : M. THEVENOT

OBJET : Travaux de sécurisation de la résidence « Hôtel de ville » sise 7 avenue du Général de Gaulle – Attribution d'une participation communale

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2014 relative à l'extension des modalités d'attribution de la participation financière de la commune dans le cadre de travaux de résidentialisation et/ou de sécurisation des copropriétés,

CONSIDERANT que les copropriétaires de la résidence « Hôtel de ville » sise 7 avenue du Général de Gaulle, ont voté, lors de leur assemblée générale du 9 septembre 2024, la réalisation de travaux d'installation d'un système de vidéoprotection au sein de la copropriété,

CONSIDERANT que ces travaux de sécurisation sont, dès lors, susceptibles de faire l'objet d'une participation financière de la commune, conformément à la délibération susvisée, à hauteur de 25% hors taxes du montant des travaux avec un plafond fixé à 7 622 €,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250619-DEL2025061213-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2025

CONSIDERANT que le montant de ces travaux est établi à hauteur de 4 454 € hors taxes,

VU l'avis de la Commission urbanisme et travaux du 10 juin 2025,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 4 juin 2025,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Deluchey,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

PAR trente voix POUR

CONTRE une voix

ET deux abstentions,

DECIDE d'attribuer la somme de 1 113 € à la copropriété « Hôtel de ville », représentée par le Syndic KER Gestion, correspondant à la participation communale aux travaux d'installation d'un système de vidéo protection au sein de cette copropriété,

DIT que cette participation sera versée sur présentation d'un état détaillé des dépenses réalisées et des pièces justificatives.

Le secrétaire,

Christian THEVENOT

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 19 JUIN 2025

Mis en ligne et/ou notifié le : 20 JUIN 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 20 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250619-DEL2025061213-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2025